

# **Centre de toxicomanie et de santé mentale**

États financiers  
**31 mars 2022**  
(en milliers de dollars)



## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du Centre de toxicomanie et de santé mentale

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de toxicomanie et de santé mentale au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de toxicomanie et de santé mentale, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants du Centre de toxicomanie et de santé mentale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
200 Apple Mill Road, Vaughan (Ontario), Canada, L4K 0J8  
Tél. : +1 905 326 6800, Téléc. : +1 905 326 5339



---

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de toxicomanie et de santé mentale à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre de toxicomanie et de santé mentale ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre de toxicomanie et de santé mentale.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre de toxicomanie et de santé mentale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre de toxicomanie et de santé mentale à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre de toxicomanie et de santé mentale à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan (Ontario)

Le 10 juin 2022

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## État de la situation financière

Au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

|   | 2022<br>\$             | 2021<br>\$<br>(retraité –<br>note 8) |
|---|------------------------|--------------------------------------|
| <b>Actif</b>  |                        |                                      |
| <b>Actifs à court terme</b>   |                        |                                      |
| Trésorerie  | 138 130                | 53 605                               |
| Trésorerie et équivalents soumis à restrictions (note 3)                      | 16 019                 | 7 500                                |
| Placements à court terme (note 4)   | 11 840                 | -                                    |
| Débiteurs   | 50 117                 | 54 132                               |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé, projet de réaménagement (note 3) | 6 220                  | 5 824                                |
| Stocks  | 8 579                  | 7 814                                |
| Charges payées d'avance   | 2 061                  | 1 414                                |
|   | <hr/> 232 966          | <hr/> 130 289                        |
| <b>Trésorerie et équivalents soumis à restrictions (note 3)</b>               | 5 110                  | 2 946                                |
| <b>Débiteurs à long terme (note 3)</b>  | 230 406                | 236 517                              |
| <b>Placements à long terme (note 4)</b>                                       | 1 854                  | 50 446                               |
| <b>Immobilisations (note 5)</b>   | <hr/> 795 465          | <hr/> 818 817                        |
|   | <hr/> <b>1 265 801</b> | <hr/> <b>1 239 015</b>               |
| <b>Passif</b>   |                        |                                      |
| <b>Passifs à court terme</b>  |                        |                                      |
| Créditeurs et charges à payer (note 9)  | 106 205                | 84 107                               |
| Créditeurs à long terme (note 3)  | 4 718                  | 4 459                                |
|   | <hr/> 110 923          | <hr/> 88 566                         |
| <b>Apports reportés liés aux fonds de recherche (note 7 a))</b>               | 58 577                 | 48 164                               |
| <b>Autres apports reportés (notes 7 b) et 15)</b>                             | 29 116                 | 24 357                               |
| <b>Créditeurs à long terme (note 3)</b>                                       | 228 892                | 233 675                              |
| <b>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)</b>    | 3 318                  | 3 318                                |
| <b>Apports de capital reportés (note 6)</b>                                   | <hr/> 745 260          | <hr/> 751 220                        |
|   | <hr/> <b>1 176 086</b> | <hr/> <b>1 149 300</b>               |
| <b>Actif net</b>  |                        |                                      |
| <b>Investissement dans des immobilisations</b>                                | 63 140                 | 67 973                               |
| <b>Actif grevé d'affectations internes</b>                                    | 26 575                 | 25 060                               |
| <b>Actif non grevé d'affectations</b>   | <hr/> -                | <hr/> (3 318)                        |
|   | <hr/> 89 715           | <hr/> 89 715                         |
|   | <hr/> <b>1 265 801</b> | <hr/> <b>1 239 015</b>               |

Approuvé par le conseil d'administration,

président, conseil des fiduciaires

président, comité d'audit, des finances et des ressources

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

---

(en milliers de dollars)

|  | 2022<br>\$    | 2021<br>\$    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Produits</b>  |               |               |
| Ministère de la Santé et gouvernement fédéral (note 15)    | 382 542       | 367 028       |
| Financement lié à la COVID-19 (note 16)                    | 13 540        | 17 844        |
| Produits provenant des patients                            | 2 849         | 2 073         |
| Subventions de recherche et autres subventions (note 7 a)) | 66 101        | 56 837        |
| Activités auxiliaires et autres                            | 32 358        | 27 588        |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 6)     | 32 426        | 26 309        |
| Revenus de placement                                       | 899           | 912           |
|  | <hr/> 530 715 | <hr/> 498 591 |
| <b>Charges</b>   |               |               |
| Rémunération (notes 7 a) et 15)                            | 361 260       | 353 223       |
| Fournitures et autres (notes 7 a) et 15)                   | 100 265       | 87 152        |
| Amortissement  | 41 823        | 35 504        |
| Loyer  | 3 284         | 3 588         |
| Médicaments et fournitures médicales                       | 10 539        | 7 575         |
| Intérêts (notes 3 b) et c))                                | 13 544        | 11 549        |
|  | <hr/> 530 715 | <hr/> 498 591 |
| <b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b> | <hr/> -       | <hr/> -       |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Centre de toxicomanie et de santé mentale

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

|   |  |   |  | 2022          | 2021          |
|---|--|---|--|---------------|---------------|
|   | Investisse-<br>ment dans<br>des immo-<br>bilisations<br>\$ | Actif grevé<br>d'affectations<br>internes<br>\$ | Actif non<br>grevé<br>d'affectations<br>(retraité –<br>note 8)<br>\$ | Total<br>\$   | Total<br>\$   |
| <b>Actif net (déficit) au début de l'exercice</b>         | 67 973   | 25 060  | (3 318)  | 89 715        | 89 715        |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice       | -  | -   | -  | -             | -             |
| Acquisition d'immobilisations                             | 18 471   | -   | (18 471)   | -             | -             |
| Apports de capital reportés reçus (note 6)                | (13 907)   | -   | 13 907   | -             | -             |
| Amortissement d'immobilisations                           | (41 823)   | -   | 41 823   | -             | -             |
| Amortissement des apports de capital reportés<br>(note 6) | 32 426   | -   | (32 426)   | -             | -             |
| Virements interfonds (note 11)                            | -  | 1 515   | (1 515)  | -             | -             |
| <b>Actif net à la fin de l'exercice</b>                   | <b>63 140</b>  | <b>26 575</b>                                   | <b>-</b>   | <b>89 715</b> | <b>89 715</b> |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

|  | 2022<br>\$    | 2021<br>\$      |
|--|---------------|-----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux</b>   |               |                 |
| <b>Activités de fonctionnement</b>   |               |                 |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice  | -             | -               |
| Éléments sans effet sur la trésorerie  |               |                 |
| Amortissement  | 41 823        | 35 504          |
| Amortissement des apports de capital reportés  | (32 426)      | (26 309)        |
| Produit financier réinvesti  | -             | (1 429)         |
| Amortissement des primes sur les placements obligataires   | -             | 69              |
| Perte sur la cession des immobilisations   | 935           | 174             |
|  | <hr/> 10 332  | <hr/> 8 009     |
| Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement   |               |                 |
| Débiteurs  | 4 015         | (8 578)         |
| Stocks   | (765)         | (4 256)         |
| Charges payées d'avance  | (647)         | 808             |
| Créditeurs et charges à payer  | 22 098        | 24 885          |
| Variation nette des apports reportés liés aux fonds de recherche   | 10 413        | 14 647          |
| Variation nette des autres apports reportés  | 4 759         | 12 449          |
|  | <hr/> 50 205  | <hr/> 47 964    |
| <b>Activités d'investissement</b>  |               |                 |
| Variation de la trésorerie et des équivalents soumis à restrictions  | (10 683)      | 112 030         |
| Acquisition de placements à court terme  | (11 840)      | -               |
| Produits des placements à long terme   | 48 592        | -               |
|  | <hr/> 26 069  | <hr/> 112 030   |
| <b>Activités de financement</b>  |               |                 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé, projet de réaménagement   | (396)         | (794)           |
| Encaissements provenant des débiteurs à long terme   | 2 815         | -               |
| Apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations   | 29 762        | 25 239          |
| Remboursement du capital de créditeurs à long terme  | (4 524)       | (130 173)       |
|  | <hr/> 27 657  | <hr/> (105 728) |
| <b>Activités d'investissement en immobilisations</b>   |               |                 |
| Acquisition d'immobilisations  | (19 406)      | (46 883)        |
|  | <hr/> 84 525  | <hr/> 7 383     |
| <b>Variation de la trésorerie pour l'exercice</b>  |               |                 |
| <b>Trésorerie au début de l'exercice</b>   | 53 605        | 46 222          |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>   | <hr/> 138 130 | <hr/> 53 605    |
| <b>Transactions sans effet sur la trésorerie</b>   |               |                 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et autre montant à recevoir relativement aux apports de capital reportés comptabilisés | (3 296)       | 62 759          |
| Financement de l'acquisition d'immobilisations corporelles   | -             | 65 880          |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 1 Activités

Le Centre de toxicomanie et de santé mentale (le « CAMH » ou l'« hôpital ») est un hôpital psychiatrique spécialisé réparti sur deux emplacements principaux à Toronto. Le CAMH a pour vocation de fournir des soins cliniques, de favoriser le rétablissement, d'effectuer des recherches et d'offrir des services d'éducation dans les domaines de la toxicomanie et de la santé mentale. Le CAMH joue également un rôle majeur dans l'élaboration de politiques à l'appui du réseau de santé mentale et de toxicomanie de l'Ontario.

Le CAMH a été constitué en personne morale sans capital social par lettres patentes de fusion en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) le 23 janvier 1998. Le CAMH est également un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exempt d'impôt sur le revenu. Les activités du CAMH sont assujetties aux dispositions de la *Loi sur les hôpitaux publics* (Ontario).

## 2 Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCCSP »), y compris les normes s'appliquant aux organismes publics sans but lucratif au Canada. Un résumé des principales méthodes comptables est présenté ci-dessous.

### Mode de présentation

Les présents états financiers font état des actifs, des passifs et des activités du CAMH. Ils ne portent pas sur les activités de la Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale (la « Fondation du CAMH » ou la « Fondation »), entité affiliée non contrôlée (note 10).

### Constataion des produits

Le CAMH a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels comprennent les dons et les subventions publiques. Les apports non grevés d'affectations sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou deviennent recevables. Les apports grevés d'affectations externes sont constatés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes ont été engagées.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* (Ontario) et de ses dispositions, le CAMH est principalement financé par la province de l'Ontario conformément aux modalités de financement établies par le ministère de la Santé (« MS »). Les subventions visant le fonctionnement sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées, mais non encore reçues à la clôture de la période sont comptabilisées. Lorsqu'une tranche de la subvention se rapporte à une période ultérieure, sa constatation est reportée et cette tranche est ensuite constatée au moment où elle est reçue. Les présents états financiers reflètent les meilleures estimations de la direction des modalités de financement avec le MS.

Les apports reçus sous forme de dons et de subventions visant des dépenses d'investissement spécifiques sont initialement reportés, puis ils sont comptabilisés à titre d'apports de capital reportés. Ces apports reportés sont comptabilisés dans les produits sur la même base que l'amortissement du coût des immobilisations connexes. Le financement des immobilisations est comptabilisé lorsque survient un accord avec le donateur et qu'il existe une assurance raisonnable que le financement sera reçu dans un avenir rapproché.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les produits tirés des activités auxiliaires et des soins offerts aux patients et les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont offerts et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et les gains (pertes) réalisés sont comptabilisés à titre de revenus de placement dans l'état des résultats, sauf dans la mesure où le montant est grevé d'affectations externes. En pareil cas, il est ajouté aux autres soldes grevés d'affectations ou déduit de ceux-ci.

## Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des fonds en banque.

## Stocks

Les stocks se composent principalement des fournitures destinées aux soins des patients et sont comptabilisés au plus faible du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé d'après la méthode du coût moyen.

## Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sous forme d'apports sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport. S'il n'est pas pratique d'utiliser la juste valeur, la valeur nominale est utilisée. Lorsque les immobilisations ne sont plus nécessaires à la capacité du CAMH d'offrir des services, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur résiduelle. Les coûts engagés dans de nouvelles installations ou augmentant de façon importante la durée d'utilité des immobilisations existantes sont incorporés dans le coût des immobilisations. Les coûts visant à maintenir le fonctionnement optimal normal sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directs de construction et d'aménagement. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que la construction soit presque terminée et que les actifs soient prêts à être utilisés.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs de la façon suivante :

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Immeubles            | De 20 à 40 ans |
| Matériel et mobilier | De 5 à 10 ans  |

Le CAMH soumet les actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable et qu'elle dépasse sa juste valeur. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

## Apports sous forme de biens et services

Certains services au CAMH sont offerts de façon bénévole par la communauté. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ils ne sont pas comptabilisés ou présentés dans les états financiers.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les immobilisations ainsi que les biens et services reçus en tant que dons sont comptabilisés à la juste valeur à la réception des biens et services, lorsque la juste valeur peut être estimée de manière raisonnable.

### **Actif net grevé d'affectations internes**

Le conseil des fiduciaires impose des affectations internes à l'actif net, à même des fonds non grevés d'affectations, afin qu'il soit consacré à des fins précises, y compris des projets d'investissement.

### **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

L'hôpital est soumis à des obligations légales liées à la mise hors service de bâtiments et de matériel. Elle comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles au cours de la période où celles-ci sont nées, généralement au moment de l'acquisition ou de la mise en valeur de l'actif, lorsqu'une évaluation raisonnable de l'obligation peut être effectuée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées selon la meilleure estimation des dépenses directement attribuables et nécessaires à l'exécution de l'obligation. Ces coûts comprennent les frais d'activités, d'entretien et de suivi après la mise hors service, lesquels sont exigés au moment où l'actif est mis hors service. L'hôpital n'a utilisé aucune technique d'actualisation pour évaluer l'obligation, car cette dernière sera acquittée prochainement. Le montant de l'obligation est ajouté à la valeur comptable de l'actif en question et amorti de façon linéaire sur sa durée de vie restante, notamment lorsque l'obligation est liée à une immobilisation corporelle entièrement amortie. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées à la date de clôture et ajustés selon les faits et circonstances disponibles à cette date. Les révisions de l'échéancier ou du montant estimatifs des coûts futurs ou du taux d'actualisation utilisé sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au moyen d'un ajustement du solde de l'immobilisation remise en état et la provision constituée. Une fois que les immobilisations corporelles ne sont plus en service, toutes les modifications apportées à l'estimation du passif servant à acquitter les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que toute nouvelle obligation liée à la cession de l'actif seront comptabilisées en charges au cours de la période où les changements se produisent.

### **Régimes d'avantages sociaux**

- Régime de retraite interentreprises

Certains employés du CAMH au 9 mars 1998 et tous les employés qui se sont joints au CAMH depuis cette date peuvent participer au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées, axé sur le salaire moyen consécutif le plus élevé. Par conséquent, le HOOPP est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées.

Certains employés du CAMH sont des participants au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »), régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées, axé sur le salaire moyen consécutif le plus élevé. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, car il s'agit d'un régime interentreprises.

- Avantages futurs du personnel

Certains employés du CAMH ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi. Le coût de ces avantages est déterminé selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon la meilleure

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

estimation de la direction de l'augmentation prévue des salaires, de l'âge de la retraite des employés et des coûts liés aux soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées a été établi en fonction du taux de rendement des obligations provinciales plus une prime de risque particulière au CAMH relativement aux durées variables fondées sur les flux de trésorerie attendus des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le coût des services passés provenant des modifications apportées au régime est passé en charges au moment où les modifications entrent en vigueur.

Le gain (la perte) net actuariel est amorti sur la période de service restante moyenne des employés actifs.

### Instruments financiers

Les actifs financiers du CAMH comprennent la trésorerie, la trésorerie et les équivalents soumis à restrictions, les débiteurs, le montant à recevoir du ministère de la Santé en lien avec le projet de réaménagement, les placements et les débiteurs à long terme. Les passifs financiers se composent des créditeurs et charges à payer et des créditeurs à long terme.

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des créditeurs à long terme, qui sont initialement comptabilisés au coût. Les instruments financiers du CAMH sont par la suite évalués comme suit :

| <b>Actifs/passifs</b>   | <b>Catégorie d'évaluation</b> |
|---|-------------------------------|
| Trésorerie  | juste valeur                  |
| Trésorerie et équivalents soumis à restrictions                         | juste valeur                  |
| Placements à court terme  | juste valeur                  |
| Débiteurs   | coût amorti                   |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé,<br>projet de réaménagement | coût amorti                   |
| Placements à long terme   | juste valeur/coût amorti      |
| Débiteurs à long terme  | coût amorti                   |
| Créditeurs et charges à payer   | coût amorti                   |
| Créditeurs à long terme   | coût amorti                   |

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les intérêts débiteurs et créditeurs.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuellement. Lorsqu'une baisse de valeur est jugée durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Tous les placements sauf les obligations sont présentés à la juste valeur. Toutes les transactions au titre des placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les placements à court terme comprennent les certificats de placement garanti (CPG) entièrement remboursables dans les 90 jours. Les coûts de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements présentés à la juste valeur sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les placements non désignés aux fins d'évaluation à la juste valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction et sont ensuite évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute provision pour perte de valeur.

Une moins-value est comptabilisée dans l'état des résultats pour un placement de portefeuille classé dans l'une ou l'autre des catégories qui a subi une perte de valeur considérée comme étant durable. Les variations ultérieures de la juste valeur découlant de la réévaluation d'un placement de portefeuille sont présentées, le cas échéant, dans les gains et pertes de réévaluation. Si la perte de valeur du placement de portefeuille se résorbe ensuite, la moins-value comptabilisée à l'état des résultats n'est reprise qu'une fois que le placement a été vendu.

## Évaluation de la juste valeur

Le classement suivant est utilisé pour décrire les données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 – évaluation fondée sur des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 – méthodes d'évaluation fondées sur des données de marché autres que les prix cotés, qui sont observables pour un actif ou un passif, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne reposent pas sur des données de marché observables; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et les plus pertinentes et appropriées selon le type d'instrument financier à évaluer dans le but d'établir le prix de transaction qui aurait été établi à la date d'évaluation dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

Les billets et les obligations ont été classés dans les instruments financiers de niveau 2 et les fonds en gestion commune, dans les instruments financiers de niveau 2.

## Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période.

Une partie des produits comptabilisés au titre du MS doit être estimée. L'hôpital a conclu des ententes de responsabilité qui précisent les droits et les obligations des parties en ce qui concerne le financement fourni à l'hôpital par le MS pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Les ententes de responsabilité décrivent certaines normes et obligations de prestation qui établissent les résultats acceptables pour l'hôpital dans un certain nombre de secteurs.

Si l'hôpital ne satisfait pas aux normes et obligations de prestation stipulées dans les ententes ou les lettres de financement, le MS est autorisé à ajuster le financement reçu par l'hôpital. Le MS n'est pas tenu de communiquer les ajustements apportés au financement, et ce, tant que les données de fin d'exercice n'ont pas été soumises. Étant donné que les données de fin d'exercice ne sont soumises qu'une fois que les états financiers

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

ont été finalisés, il est possible que le montant de financement reçu du MS pour l'exercice augmente ou diminue après la clôture de l'exercice. Le montant des produits qui est comptabilisé dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la direction des montants liés au financement dont le paiement est raisonnablement assuré.

La pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») a accru l'incertitude relative à la mesure de l'hôpital, en raison essentiellement du jugement dont doit user la direction pour formuler des hypothèses importantes sur les estimations critiques puisqu'il est question du financement reçu du MS pour les coûts supplémentaires liés à la COVID-19. Le calcul du montant du financement supplémentaire nécessite l'exercice du jugement pour interpréter les lignes directrices connexes publiées par le MS à la date des présents états financiers. Il existe une incertitude quant au montant du financement qui sera récupéré si des précisions supplémentaires sont publiées par le MS. La direction est d'avis que le paiement des montants comptabilisés est raisonnablement assuré; toutefois, étant donné la probabilité que le MS publie des directives supplémentaires, il existe un risque accru que le financement obtenu soit récupéré et que le financement obtenu en lien avec la COVID-19 ne soit pas comptabilisé de manière appropriée dans l'état des résultats.

Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments exigeant des estimations importantes comprennent la recouvrabilité des débiteurs, les charges à payer et les passifs éventuels, les produits reportés et les avantages futurs du personnel. Les avantages futurs du personnel (note 9) sont touchés par l'incertitude relative à la mesure, car les résultats réels peuvent différer considérablement des meilleures estimations à long terme des résultats attendues formulées par l'hôpital. Par exemple, l'écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant les taux d'évolution des coûts des soins de santé pour les prestations de retraite peut être important.

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir à l'égard des passifs éventuels présentés à la date des états financiers, et sur les montants présentés des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments exigeant des estimations importantes comprennent la recouvrabilité des débiteurs, les charges à payer, les produits reportés et les avantages futurs du personnel.

Les provisions pour les soldes débiteurs sont principalement évaluées selon la recouvrabilité historique des débiteurs, des provisions particulières étant constituées pour les soldes impayés les plus importants réputés être potentiellement irrécouvrables.

## 3 Projet de réaménagement

Le CAMH réalise un projet en plusieurs phases visant la transformation de son hôpital psychiatrique traditionnel de la rue Queen en un centre de calibre mondial de soins liés à la toxicomanie et à la santé mentale, de recherche, d'éducation, de promotion de la santé et de prévention. Ce centre sera aménagé comme un village urbain (le « projet de réaménagement »). Le CAMH a l'intention de regrouper une grande partie des activités de ses deux emplacements principaux dans un établissement nouvellement réaménagé qui servira de plaque tournante pour ses programmes, ses services et ses ressources. Ce projet est financé par le MS, la Fondation du CAMH et le CAMH au moyen des fonds générés en interne.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## Notes annexes

31 mars 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La ventilation des crédateurs à long terme, selon les phases du projet de réaménagement, se présente comme suit :

|  | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|--|------------|------------|
| Phase 1B   | 86 852     | 88 527     |
| Phase 1C   | 146 758    | 149 607    |
| Phase 1D   | -          | -          |
|  | <hr/>      | <hr/>      |
|  | 233 610    | 238 134    |
| Moins : la partie courante des crédateurs à long terme | 4 718      | 4 459      |
|  | <hr/>      | <hr/>      |
| Créditeurs à long terme                                | 228 892    | 233 675    |

La ventilation des débiteurs à long terme à recevoir du MS, selon les phases du projet de réaménagement, se présente comme suit :

|   | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|---|------------|------------|
| Phase 1B  | 86 166     | 87 647     |
| Phase 1C  | 150 460    | 154 694    |
| Phase 1D  | -          | -          |
|   | <hr/>      | <hr/>      |
|   | 236 626    | 242 341    |
| Moins : les débiteurs à long terme à recevoir du MS | 230 406    | 236 517    |
|   | <hr/>      | <hr/>      |
| Montant à recevoir du MS – projet de réaménagement  | 6 220      | 5 824      |

Le CAMH a reçu des fonds du MS et d'autres sources afin de financer les différentes phases du projet de réaménagement. La partie de ces fonds ayant été reçue d'avance est classée en tant que liquidité soumise à restrictions et est présentée ci-dessous en fonction de la phase du projet de réaménagement à laquelle elle est attribuée.

|  | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|--|------------|------------|
| Phase 1B   | 492        | 595        |
| Phase 1C   | 12 118     | 6 528      |
| Phase 1D   | 3 033      | -          |
| Projet de réaménagement – autres                           | 376        | 377        |
|  | <hr/>      | <hr/>      |
| Liquidités soumises à restrictions à court terme           | 16 019     | 7 500      |
|  | <hr/>      | <hr/>      |
| Liquidités soumises à restrictions à long terme – Phase 1B | 5 110      | 2 946      |

### a) Phase 1A

Le coût de la phase 1A du projet de réaménagement – qui est achevée – a totalisé 34,8 M\$.

Au 31 mars 2022, tous les fonds devant être affectés à cette phase du projet de réaménagement avaient été reçus, y compris le dernier paiement de 0,7 M\$ (0,7 M\$ en 2020) reçu de la Fondation en décembre 2021.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## Notes annexes

31 mars 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### b) Phase 1B

En décembre 2009, le CAMH a conclu une entente de projet avec une entreprise de construction tierce, CHS (CAMH) Partnership, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien (pour une durée de 30 ans) des immeubles construits dans le cadre de la phase 1B du projet. Le solde du capital à payer à CHS (CAMH) Partnership de 86,9 M\$ relativement à la construction des immeubles porte intérêt à 7,8 %, est remboursable en versements mensuels mixtes de 0,73 M\$ et vient à échéance le 31 mai 2042. De plus, le solde des coûts des services d'entretien et de fonctionnement sur le cycle de vie, soit 115,1 M\$, est à payer pendant la durée de l'entente. Les versements pour les cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

|              | Dette<br>\$   | Intérêts<br>\$ | Coûts de<br>fonctionnement<br>\$ | Cycle de vie<br>\$ |
|--------------|---------------|----------------|----------------------------------|--------------------|
| 2023         | 1 746         | 6 961          | 2 967                            | 1 226              |
| 2024         | 1 938         | 6 811          | 3 023                            | 1 587              |
| 2025         | 2 101         | 6 648          | 3 080                            | 1 152              |
| 2026         | 2 277         | 6 472          | 3 139                            | 857                |
| 2027         | 2 468         | 6 281          | 3 199                            | 764                |
| Par la suite | 76 322        | 56 360         | 56 747                           | 37 398             |
|              | <u>86 852</u> | <u>89 533</u>  | <u>72 155</u>                    | <u>42 984</u>      |

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, des intérêts débiteurs de 7,2 M\$ (7,3 M\$ en 2021) ont été inclus dans l'état des résultats.

L'entente avec CHS (CAMH) Partnership exige la prestation de certains services de fonctionnement et d'entretien jusqu'au 31 mai 2042. Le coût total restant de ces services est estimé à 72,1 M\$. Ces coûts devraient être essentiellement financés par le MS.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les coûts de fonctionnement et d'entretien de 3,3 M\$ (2,7 M\$ en 2021) sont présentés au poste « Fournitures et autres » de l'état des résultats. En outre, le CAMH s'est engagé à effectuer le total des versements qui correspond à quelque 42,9 M\$ liés à l'entretien sur le cycle de vie des immobilisations au cours de la période restante de l'entente jusqu'au 31 mai 2042. Ces versements doivent également être financés en quasi-totalité par le MS et également inclus dans les produits du MS, à l'état des résultats.

### c) Phase 1C

En mars 2017, le CAMH a conclu une entente de projet avec une société de construction indépendante, Plenary Health Phase 1C LP, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien (durée de 30 ans) des immeubles construits dans le cadre de la phase 1C. Le solde du capital à payer à Plenary Health Phase 1C LP de 146,8 M\$ lié à la construction des immeubles porte intérêt à 4,025 %, est remboursable en versements mensuels mixtes de 0,75 M\$ et vient à échéance le 31 août 2050. De plus, le solde des coûts des services d'entretien et de fonctionnement sur le cycle de vie, soit 225,6 M\$, est à payer sur la durée de l'entente. Les versements (compte tenu de l'impôt) pour les cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## Notes annexes

31 mars 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

|              | Dette<br>\$    | Intérêts<br>\$ | Coûts de<br>fonctionnement<br>\$ | Cycle de vie<br>\$ |
|--------------|----------------|----------------|----------------------------------|--------------------|
| 2023         | 2 972          | 6 099          | 4 075                            | 194                |
| 2024         | 3 087          | 5 986          | 4 151                            | 267                |
| 2025         | 3 207          | 5 869          | 4 228                            | 690                |
| 2026         | 3 332          | 5 747          | 4 306                            | 622                |
| 2027         | 3 462          | 5 620          | 4 386                            | 996                |
| Par la suite | 130 698        | 82 142         | 127 667                          | 74 014             |
|              | <u>146 758</u> | <u>111 463</u> | <u>148 813</u>                   | <u>76 783</u>      |

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, des intérêts débiteurs de 6,3 M\$ (4,2 M\$ en 2021) ont été inclus dans l'état des résultats.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, des coûts de fonctionnement et d'entretien de 4,2 M\$ (2,1 M\$ en 2021) ont été inclus dans le poste « Fournitures et autres » dans l'état des résultats. Le CAMH s'est engagé à effectuer le total des versements qui correspond à quelque 76,8 M\$ liés à l'entretien sur le cycle de vie des immobilisations au cours de la période restante de l'entente jusqu'au 31 mai 2051. Ces versements doivent également être financés en quasi-totalité par le MS.

### d) Phase 1D

Le 25 mars 2021, le CAMH a reçu du MS la confirmation d'une subvention de planification et d'aménagement pour la phase 1D totalisant 37,2 M\$, qui comprend une subvention de 2,5 M\$ préalablement approuvée en août 2017. Ces fonds sont destinés à couvrir la part des coûts du MS pour la planification et l'aménagement associés au projet médico-légal, au projet de travaux préliminaires (déplacement des occupants actuels du Centre communautaire) et au projet de recherche de la Phase 1D. Le CAMH a engagé des dépenses d'investissement de 20,7 M\$ (13,2 M\$ en 2021) jusqu'à ce jour, qui sont incluses au poste « Immobilisations en cours », dans les immobilisations (note 5).

## 4 Placements

Les placements se composent de ce qui suit :

|  | 2022<br>\$    | 2021<br>\$    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Placements à court terme :</b>  |               |               |
| Certificats de placement garanti - remboursables dans les 30 jours (CPG) | 11 840        | -             |
| <b>Placements à long terme :</b>   |               |               |
| Certificats de placement garanti (CPG)                                   | -             | 11 891        |
| Billets  | -             | 31 272        |
| Obligations  | -             | 5 564         |
| Autres   | 1 854         | 1 719         |
|  | <u>1 854</u>  | <u>50 446</u> |
|  | <u>13 694</u> | <u>50 446</u> |

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 5 Immobilisations

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

|                          | 2022             |                               |                   |
|--------------------------|------------------|-------------------------------|-------------------|
|                          | Coût<br>\$       | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Montant net<br>\$ |
| Terrains                 | 9 101            | -                             | 9 101             |
| Immeubles                | 80 203           | 51 007                        | 29 196            |
| Matériel et mobilier     | 167 693          | 127 483                       | 40 210            |
| Réaménagement (note 3)   |                  |                               |                   |
| Immeubles                | 791 588          | 114 494                       | 677 094           |
| Matériel et mobilier     | 45 058           | 26 141                        | 18 917            |
| Immobilisations en cours | 20 947           | -                             | 20 947            |
|                          | <u>1 114 590</u> | <u>319 125</u>                | <u>795 465</u>    |

  

|                          | 2021             |                               |                   |
|--------------------------|------------------|-------------------------------|-------------------|
|                          | Coût<br>\$       | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Montant net<br>\$ |
| Terrains                 | 9 101            | -                             | 9 101             |
| Immeubles                | 77 503           | 46 963                        | 30 540            |
| Matériel et mobilier     | 162 740          | 114 728                       | 48 012            |
| Réaménagement (note 3)   |                  |                               |                   |
| Immeubles                | 789 787          | 93 035                        | 696 752           |
| Matériel et mobilier     | 44 485           | 23 489                        | 20 996            |
| Immobilisations en cours | 13 416           | -                             | 13 416            |
|                          | <u>1 097 032</u> | <u>278 215</u>                | <u>818 817</u>    |

Les immobilisations en cours se composent principalement de la phase 1D du projet de réaménagement (note 3 d)).

## 6 Apports de capital reportés

Au cours de l'exercice, le CAMH a radié des actifs un montant de 1,8 M\$ (0,3 M\$ en 2021) et un amortissement cumulé de 0,9 M\$ (0,1 M\$ en 2021), pour une perte nette sur cession de 0,9 M\$ (0,2 M\$ en 2021). La perte nette de l'exercice est constituée de diverses composantes liées à des immeubles cédés de 0,6 M\$ ainsi que d'actifs de technologie de l'information qui ont atteint la fin de sa durée d'utilité de 0,3 M\$.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## Notes annexes

31 mars 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les modifications au solde des apports de capital reportés sont les suivantes :

|   | 2022<br>\$     | 2021<br>\$     |
|---|----------------|----------------|
| Solde au début de l'exercice                  | 751 220        | 689 531        |
| Apports à des fins de capitaux                | 26 466         | 87 998         |
| Amortissement des apports de capital reportés | (32 426)       | (26 309)       |
| Solde à la fin de l'exercice                  | <u>745 260</u> | <u>751 220</u> |

Les soldes indiqués ci-dessus comprennent des apports de 12,9 M\$ (0,4 M\$ en 2021) reçus mais non encore utilisés pour l'achat d'immobilisations (note 5).

## 7 Apports reportés

- a) Les apports reportés liés aux fonds de recherche représentent les subventions grevées d'affectations externes non utilisées pour la recherche. Les variations du solde des apports reportés liés aux fonds de recherche sont les suivantes :

|   | 2022<br>\$    | 2021<br>\$    |
|---|---------------|---------------|
| Solde au début de l'exercice                                | 48 164        | 33 517        |
| Montants reçus au cours de l'exercice                       | 78 432        | 75 151        |
| Montants comptabilisés dans les produits pendant l'exercice | (66 061)      | (59 060)      |
| Montants transférés au cours de l'exercice                  | (1 958)       | (1 444)       |
| Solde à la fin de l'exercice                                | <u>58 577</u> | <u>48 164</u> |

Les fonds ont été utilisés comme suit dans le cadre des activités de recherche :

|  | 2022<br>\$    | 2021<br>\$    |
|--|---------------|---------------|
| Rémunération   | 43 500        | 37 119        |
| Fournitures et autres  | 24 519        | 23 385        |
| Total des fonds affectés aux activités de recherche pendant l'exercice | <u>68 019</u> | <u>60 504</u> |

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## Notes annexes

31 mars 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

- b) Les autres apports reportés représentent le financement grevé d'affectations externes pour différents programmes non utilisés. Les variations du solde des autres apports reportés sont les suivantes :

|  | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|--|------------|------------|
| Solde au début de l'exercice               | 24 357     | 11 908     |
| Montants reçus au cours de l'exercice      | 76 507     | 78 244     |
| Montants comptabilisés pendant l'exercice  | (57 368)   | (55 132)   |
| Montants transférés au cours de l'exercice | (14 380)   | (10 663)   |
| Solde à la fin de l'exercice               | 29 116     | 24 357     |

Les montants à payer au MS ont été inclus dans les créditeurs et charges à payer.

## 8 Adoption du chapitre 3280 – Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

Au cours de l'exercice, le CAMH a adopté le chapitre 3280 selon l'approche rétrospective modifiée en date du 1<sup>er</sup> avril 2021. En raison de l'adoption de cette nouvelle méthode comptable (décrite à la note 2), l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de 3,3 \$M a été comptabilisée dans l'état de la situation financière, de manière à représenter les coûts estimés liés à l'amiante de deux bâtiments et les coûts de remise en état d'un terrain lié à un Cyclotron. L'adoption est appliquée à la période comparative présentée ci-dessous.

Voici un résumé des modifications :

| État de la situation financière                               | 2021                        |                   |                             |
|---|-----------------------------|-------------------|-----------------------------|
|   | Chiffres<br>présentés<br>\$ | Ajustements<br>\$ | Chiffres<br>retraités<br>\$ |
| Immobilisations   | 818 592                     | 225               | 818 817                     |
| Obligations liées à la mise hors service<br>d'immobilisations | -                           | 3 318             | 3 318                       |
| Investissement dans des immobilisations                       | 67 748                      | 225               | 67 973                      |
| Actif net non grevé d'affectations                            | -                           | (3 318)           | (3 318)                     |

  

| État de l'évolution de l'actif net      | 2021                        |                   |                             |
|---|-----------------------------|-------------------|-----------------------------|
|   | Chiffres<br>présentés<br>\$ | Ajustements<br>\$ | Chiffres<br>retraités<br>\$ |
| Investissement dans des immobilisations | 67 748                      | 225               | 67 973                      |
| Actif net non grevé d'affectations      | -                           | (3 318)           | (3 318)                     |

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2022

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 9 Régimes d'avantages sociaux des employés

### a) Régimes de retraite interentreprises

Les cotisations du CAMH au HOOPP pour l'exercice se sont élevées à 19,9 M\$ (19,4 M\$ en 2021) et sont inscrites à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats. La plus récente évaluation actuarielle aux fins comptables a été effectuée par le HOOPP le 31 décembre 2020.

Les cotisations du CAMH au SEFPO pour l'exercice ont atteint 1,3 M\$ (1,4 M\$ en 2021) et sont inscrites à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats.

### b) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le CAMH offre des régimes de soins de santé et de soins dentaires à certains employés retraités.

Au 31 mars de chaque exercice, le CAMH évalue ses obligations au titre des prestations constituées qu'il doit comptabiliser. Les informations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite du CAMH sont calculées en fonction de la plus récente évaluation actuarielle effectuée le 31 mars 2021.

Les avantages futurs du personnel au 31 mars comprennent les éléments suivants :

|  | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|--|------------|------------|
| Obligations au titre des prestations constituées   | 2 025      | 2 120      |
| Gain (perte) actuariel non amorti  | 63         | (95)       |
|  | <hr/>      | <hr/>      |
| Passif au titre des prestations constituées compris dans les créditeurs et charges à payer | 2 088      | 2 025      |
|  | <hr/>      | <hr/>      |

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite du CAMH sont les suivantes :

|   | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|---|------------|------------|
| Coûts des prestations de la période           | 157        | 147        |
| Amortissement des pertes (gains) actuarielles | 3          | (1)        |
| Intérêts débiteurs                            | 64         | 66         |
|   | <hr/>      | <hr/>      |
|   | 224        | 212        |
|   | <hr/>      | <hr/>      |

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

## Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et les charges au titre des prestations du CAMH sont les suivantes :

|  | 2022<br>% | 2021<br>% |
|--|-----------|-----------|
| Obligations au titre des prestations constituées |           |           |
| Taux d'actualisation                             | 3,60      | 2,90      |
| Taux tendanciel du coût des soins de santé       | 5,37      | 5,37      |
| Taux tendanciel final du coût des soins de santé | 3,57      | 3,57      |
| Taux tendanciel du coût des soins dentaires      | 3,00      | 3,00      |
| Charges au titre des prestations                 |           |           |
| Taux d'actualisation                             | 2,90      | 3,10      |
| Taux tendanciel du coût des soins de santé       | 5,37      | 5,37      |
| Taux tendanciel final du coût des soins de santé | 3,57      | 3,57      |

Les informations complémentaires sur les régimes à prestations déterminées postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite sont les suivantes :

|                        | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|------------------------|------------|------------|
| Cotisations patronales | 160        | 143        |
| Prestations versées    | 160        | 143        |

## 10 Entité affiliée

La Fondation du CAMH est une société indépendante sans capital social constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et est un organisme de charité enregistré aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation est dotée de son propre conseil d'administration et est responsable de toutes les activités de financement effectuées au nom du CAMH et verse des subventions au CAMH pour l'appuyer dans ses projets. Par conséquent, le CAMH a un intérêt financier dans la Fondation, mais n'a pas de contrôle sur celle-ci, et les comptes de la Fondation ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

La Fondation a versé une subvention de 35,2 M\$ (45,1 M\$ en 2021) visant le financement des projets en immobilisations, des projets de recherche et d'autres activités de fonctionnement. Le solde à recevoir de la Fondation de 7,6 M\$ (8,4 M\$ en 2021) comprend les subventions à recevoir et le remboursement des charges de fonctionnement payées par le CAMH au nom de la Fondation. Ces transactions font partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et approuvée par les deux parties.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 11 Virement interfonds

Au cours de l'exercice, le conseil des fiduciaires a approuvé le virement d'un montant de 1,51 M\$ de l'actif non grevé d'affectations vers l'actif net grevé d'affectations internes aux fins d'initiatives stratégiques. Au cours de l'exercice 2021, il a approuvé le virement d'un montant de 1,76 M\$ de l'actif grevé d'affectations vers l'actif net non grevé d'affectations internes aux fins d'initiatives stratégiques.

## 12 Éventualités

- a) De temps à autre, le CAMH fait l'objet de poursuites en lien avec ses activités. Dans les cas où il est possible de déterminer une responsabilité éventuelle, la direction estime que le règlement final de la poursuite n'aura pas de conséquence significative sur les états financiers. Dans d'autres cas, étant donné le stade auquel se trouve la poursuite, il n'est pas possible de déterminer le bien-fondé de ces poursuites ou d'estimer le passif potentiel s'y rattachant, le cas échéant. Par conséquent, aucune provision importante n'a été constituée pour pallier une perte dans les états financiers.
- b) Le CAMH est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). Le HIROC consiste en une mise en commun des risques d'assurance de responsabilité civile des hôpitaux membres. Tous les membres du HIROC versent des primes annuelles déterminées selon une méthode actuarielle. Tous les participants peuvent être appelés à verser une cotisation supplémentaire si le HIROC subit des pertes pendant les années où ils étaient membres. Il n'y a pas eu de cotisation supplémentaire durant l'exercice clos le 31 mars 2022.

Le HIROC a cumulé un excédent non affecté, correspondant à la totalité des primes versées par les participants majorées du revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour poursuites, les charges et les charges de fonctionnement. Chaque participant peut avoir droit à des distributions sur sa quote-part de cet excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Il n'y avait aucune distribution à recevoir du HIROC au 31 mars 2022.

## 13 Engagements

Les loyers minimaux annuels futurs pour les immeubles au centre-ville et les bureaux de services communautaires sont les suivants :

|              | \$            |
|--------------|---------------|
| 2023         | 3 042         |
| 2024         | 2 729         |
| 2025         | 2 558         |
| 2026         | 2 273         |
| 2027         | 2 252         |
| Par la suite | <u>24 771</u> |
|              | <u>37 625</u> |

Outre les loyers minimaux, les baux prévoient généralement le paiement de divers frais de fonctionnement.

Pour des précisions sur les engagements liés au projet de réaménagement, se reporter à la note 3.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 14 Gestion des risques

Le CAMH est exposé à divers risques financiers, dont le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du CAMH se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à atténuer son incidence défavorable potentielle sur la performance financière du CAMH.

### Risque de marché

Le CAMH est exposé au risque de marché de par la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers découlant de la variation des prix du marché. Le risque de marché important auquel est exposé le CAMH est le risque de taux d'intérêt.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des placements en titres à revenu fixe détenus par le CAMH et des crédeturs à long terme. Une variation des taux d'intérêt n'aurait aucune incidence majeure sur les états financiers, car les placements en titres à revenu fixe ont surtout des échéances à court terme ou sont évalués au coût après amortissement et les crédeturs à long terme ont un taux fixe (note 3).

### Risque de crédit

Le CAMH est exposé au risque de crédit lorsqu'un patient ne paie pas des services non couverts par ses assurances et qu'un patient non résident ne paie pas des services qui lui ont été offerts. Ce risque est courant dans les établissements hospitaliers, car ces derniers ont l'obligation d'offrir des soins à un patient, quelle que soit sa capacité de payer les services offerts. Le montant des débiteurs attribuable aux patients s'établit à 0,5 M\$ au 31 mars 2022.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est limité, car les contreparties sont essentiellement des gouvernements, des banques à charte et d'autres sociétés auxquels des agences de notation nationales ont accordé de bonnes notations.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CAMH ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à l'échéance. Le CAMH tire une partie importante de ses produits de fonctionnement du MS sans engagement ferme de ce dernier au regard du financement pour les exercices futurs. Le CAMH gère son risque de liquidité en faisant des prévisions concernant ses flux de trésorerie provenant de ses activités, en anticipant ses activités de placement et de financement et en préservant ses facilités de crédit afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de fonds pour répondre à ses exigences financières actuelles et futures. Le CAMH conclura des ententes d'emprunt afin d'obtenir du financement pour les immobilisations lorsque d'autres sources ne sont pas disponibles.

# Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes annexes

31 mars 2022

---

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 15 Agence de la santé publique du Canada (ASPC) – Programme de prévention du suicide

### Programme de prévention du suicide du Canada

Le 29 juin 2020, le CAMH a conclu une entente de contribution de cinq ans avec l'ASPC pour un financement d'au plus 21 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de prévention du suicide (*A Multi-Sectoral Community-Based Implementation of a Canadian Suicide Prevention Service : partenariat entre le CAMH, l'Association canadienne pour la santé mentale – National (CMHA National), Service de crises du Canada (SCC) dans le cadre du programme de promotion de la santé – Prévention du suicide*). Au cours de l'exercice, le CAMH a obtenu un financement de 5,1 M\$ (3,8 M\$ en 2021) de l'ASPC en lien avec ce projet, constaté des produits de 5,2 M\$ (2,8 M\$ en 2021) et engagé des charges de 5,2 M\$ (2,8 M\$ en 2021). Le financement restant de 0,9 M\$ (1 M\$ en 2021) a été comptabilisé dans les autres apports reportés. Un montant de 0,6 M\$ sera dépensé en 2023; la différence de 0,3 M\$ sera remise à l'ASPC.

### Répondre à tous les projets

Le 29 décembre 2021, le CAMH a conclu une entente de financement de 2 M\$ avec l'ASPC d'une durée de 24 mois. Cette entente financera l'acquisition d'outils et de ressources pour aider les centres de prévention à répondre aux besoins de populations diverses et vulnérables en partenariat avec l'ACSM National et le Service de crises du Canada (SCC) par l'intermédiaire du Programme de promotion de la santé – Programme de prévention du suicide. Au cours de l'exercice, le CAMH a reçu un financement de 0,25 M\$ de l'ASPC en lien avec ce projet et comptabilisé des produits de 0,09 M\$ ainsi que des charges de 0,09 M\$. Le montant restant de 0,16 M\$ sera dépensé en 2023.

## 16 Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de la nouvelle souche de coronavirus (« COVID-19 ») constituait une pandémie, ce qui a entraîné la mise en place de nombreuses mesures sanitaires et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. En conséquence de la pandémie de COVID-19, le CAMH a subi un changement dans la demande pour ses services et a engagé des charges non prévues en réponse à la pandémie. Au cours de l'exercice, le CAMH a comptabilisé 13,5 M\$ (17,8 M\$ en 2021) en financement du MS, dont 2,4 M\$ (2,6 M\$ en 2021) à titre de débiteurs relativement aux charges engagées en réponse à la pandémie.

L'hôpital a eu droit à 0,5 M\$ (4,4 M\$ en 2021) en subventions salariales temporaires en lien avec la pandémie pour le personnel admissible, à des augmentations temporaires des salaires et au financement temporaire de la rémunération des médecins. Ces éléments ont été compensés par les salaires, les traitements et les avantages sociaux dans l'état des résultats au cours de l'exercice puisque l'hôpital a agi à titre de mandataire du MS pour la distribution de la rémunération au personnel et aux médecins.

Le CAMH continuera d'engager des coûts supplémentaires afin de se conformer aux directives du MS pour contrôler la propagation de la COVID-19. Puisque la durée de la pandémie est encore inconnue, le CAMH n'est pas en mesure d'estimer raisonnablement ces coûts.